

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

Séance du 12 décembre 2018

L'an deux mille dix huit, le douze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à M Auffret
Mme Thibaudeau à M Mangon
Mme Picard à M Augé
M Alban à Mme Alhaitz
Mme Baron à Mme Layrisse
M Delpech à Mme Barrière
Mme Rivière à Mme Dumas

Absent(s) :

M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Cécile Barrière.

La séance est ouverte,

Délibération du : 12 décembre 2018
Rendue exécutoire le : 17 décembre 2018
Publiée le : 17 décembre 2018

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 12 décembre 2018

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2019 lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018.

Le Budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	8 602 888,00		013 – Atténuation de charges	90 000,00	
	012 – Charges de personnel	21 774 764,00		70 - Produits des services, du domaine...	4 184 497,00	
	014 – Atténuation de produits	605 000,00		73 – Impôts et taxes	28 329 258,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	3 703 758,00		74 – Dotations et participations	5 679 686,00	
	66 - Charges financières	421 168,00		75 – Autres produits de gestion courante	625 835,00	
	67 – Charges exceptionnelles	23 500,00		76 – Produits financiers	2 600,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		2 886 568,87	77 – Produits exceptionnels	96 000,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		1 707 764,13	042 – opérations d'ordre entre sections		717 535,00
	Total	35 131 078,00	4 594 333,00	Total	39 007 876,00	717 535,00
Total de la section de fonctionnement	39 725 411,00		Total de la section de fonctionnement	39 725 411,00		
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	126 328,00		13 – Subventions d'investissement	727 000,00	
	204 – Subventions d'équipement versées	718 335,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 183 698,00	
	21 – Immobilisations corporelles	9 375 969,00		10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 505 816,00	
	23 – Immobilisation en cours	1 244 000,00		165 – Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 268 180,00		27 – Autres immobilisations financières	4 500,00	
				024 – Produits des cessions d'immobilisations	415 000,00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		2 886 568,87

040 - Opérations d'ordre entre sections		717 535,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		1 707 764,13
041 – Opérations patrimoniales		30 000,00	041 – Opérations patrimoniales		30 000,00
Total	13 732 812,00	747 535,00	Total	9 856 014,00	4 624 333,00
Total de la section d'investissement	14 480 347,00		Total de la section d'investissement	14 480 347,00	
Total du BP 2019	54 205 758,00		Total du BP 2019	54 205 758,00	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **27 POUR, 7 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 12 décembre 2018
pour expédition conforme
Le maire



Jacques Mangon

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



**RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE 2019**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2018**

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre dernier.

A cette occasion, nous avons évoqué les éléments budgétaires structurants pour 2019 tant sur le plan national que sur le plan local.

La meilleure visibilité sur les recettes de la Ville depuis la fin de la baisse massive des dotations de l'Etat sous la mandature Hollande permet de voter le budget primitif en décembre.

Le budget primitif pour 2019 que nous examinons aujourd'hui constitue la déclinaison concrète et chiffrée du débat d'orientation budgétaire.

Ce budget est le dernier en année pleine de la mandature 2014-2020. La stratégie financière mise en place depuis le début du mandat de maîtrise des dépenses de fonctionnement, des ratios d'épargne et de désendettement (7 millions d'euros de 2015 à 2018) permet de financer un niveau record de dépenses d'équipement de 11,4 millions d'euros sur l'exercice 2019.

La signature du contrat avec l'Etat en juin dernier pour les exercices 2018-2019-2020 est intervenue dans la logique des objectifs de bonne gestion que se fixe la municipalité depuis 2015.

Le budget primitif 2019 s'inscrit donc pleinement dans le respect des engagements financiers pris dans la contractualisation avec l'Etat :

- un **objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de +1,35%** du compte administratif 2018 au compte administratif 2019
- un **objectif de réalisation du plan pluriannuel d'investissement en ayant une capacité de désendettement inférieure ou égale à 8 ans en 2020**

La municipalité se fixe également un **objectif de maîtrise des ratios d'épargne** : une épargne brute de 3,8 millions d'euros et une épargne nette de 1,6 million d'euros.

Comme annoncé dans le ROB, le budget primitif 2019 de la Ville reprend les politiques publiques prioritaires par la municipalité :

- L'éducation, premier budget de la Ville (travaux dans les groupes scolaires, adaptation à la hausse des effectifs notamment sur le groupe scolaire de Cérillan, sécurisation des écoles, accessibilité des écoles, mise en œuvre du plan numérique dans les écoles, augmentation de la dotation par élève...),
- La politique sociale (maintien de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale et des subventions aux Associations, poursuite de la mise en œuvre du schéma d'animation des espaces de vie sociale, mise en accessibilité des équipements municipaux...),
- L'espace public (aménagement des Bords de Jalles, poursuite de l'aménagement du parc de l'Ingénieur, du remplacement des points lumineux par des lanternes LED, réaménagement de la place de la République...),
- Le sport (rénovation de la piste d'athlétisme, réaménagement du club house du centre équestre, aménagement d'un skate park au complexe sportif Monseau...),
- L'accueil de tous les publics (développement d'outils d'e-administration, refonte du site internet de la Ville, aménagement de locaux supplémentaires pour améliorer l'accueil des services techniques, livraison au Printemps d'un nouvel équipement jeunesse et mise en place de la carte jeune métropolitaine partagée, construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France avec une maison des associations...).

L'évolution des principaux postes budgétaires

Les masses budgétaires

Le budget de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour 2019 représente un volume total de crédits de 54,206 millions d'euros. Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables, y compris les opérations d'ordre, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un encaissement ou un décaissement (comme la constatation des amortissements par exemple).

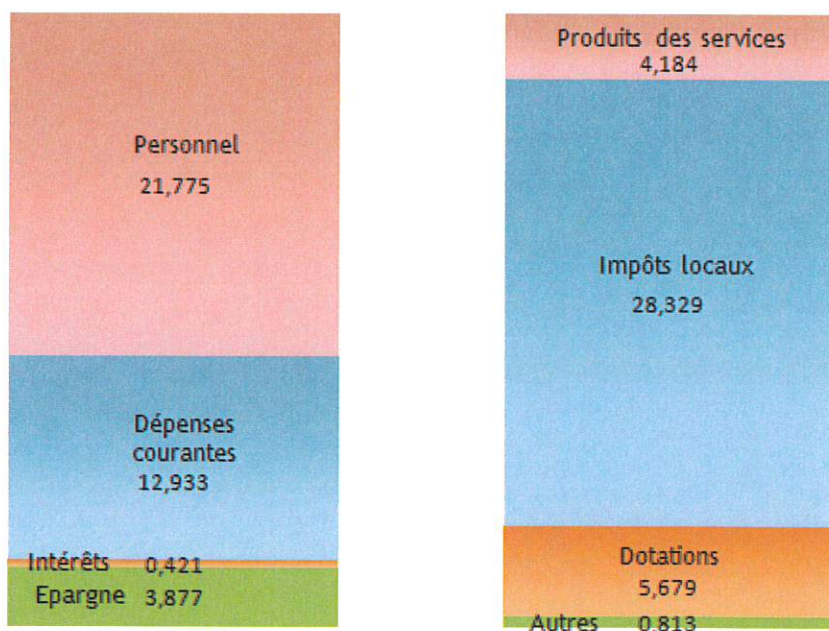
En ne considérant que les opérations dites « réelles », le total du budget primitif 2019 est de 48,864 millions d'euros.

Le compte administratif 2018 n'étant voté qu'en avril 2019, le budget primitif 2019 n'intègre pas le résultat de clôture de l'année 2018.

La balance générale du budget primitif de la commune pour 2019 peut être schématiquement représentée ainsi :

Fonctionnement

Section de fonctionnement :
39,008 M€



Investissement

Section d'investissement :
13,732 M€



LE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget principal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'équilibre en dépenses et en recettes à 39,725 millions d'euros (mouvements d'ordre et réels).

Elle dégage une épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) de 3,877 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 39,008 millions d'euros. Elles augmentent très légèrement de 0,79 %. Le dynamisme des bases de fiscalité locale (directe et indirecte) et la bonne fréquentation des services municipaux permettent de compenser la perte de certaines recettes :

- Perte estimée de 118 K€ de DGF,
- Fin du fonds d'amorçage (-162 K€) et facturation aux familles (-98 K€ en année pleine) suite à l'arrêt des TAP,
- Perte de 70 K€ de subventions de l'Etat suite à la suppression des contrats d'avenir et des contrats uniques d'insertion,
- Perte de 51 K€ de refacturation à l'EPCC liée à l'arrêt d'une mise à disposition de personnel.

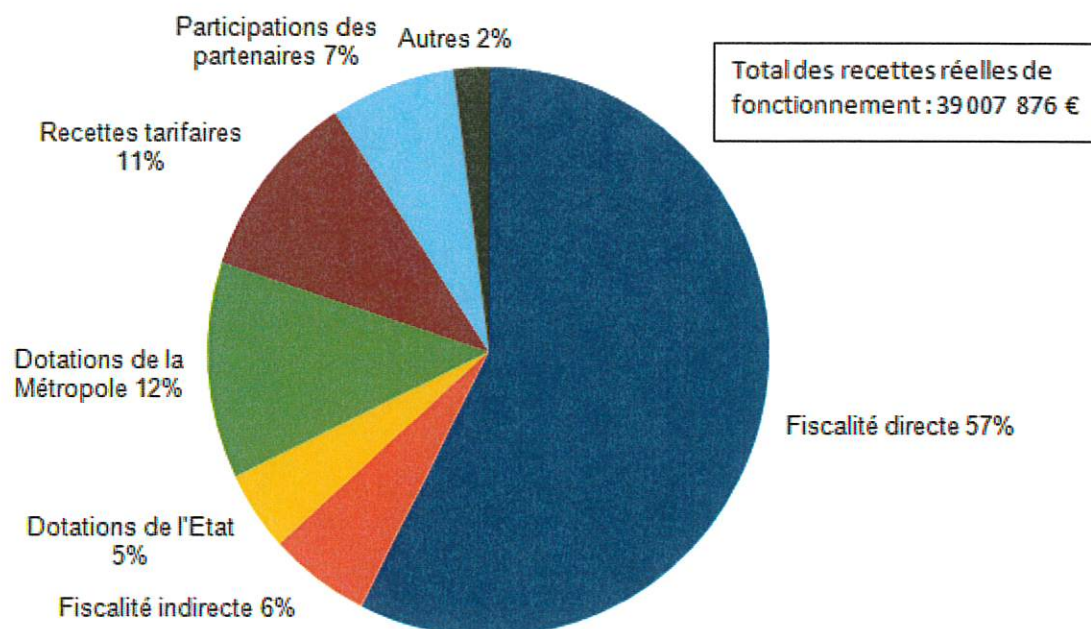
La répartition des recettes réelles de fonctionnement est stable par rapport à 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles sont constituées de la fiscalité (directe et indirecte) pour 63 %.

La part des dotations de l'État se stabilise à 5 % (DGF, compensation des exonérations de taxes locales), confirmant ainsi la fin des baisses annuelles massives des dotations de l'Etat.

La part des recettes de la Métropole est de 12%. L'attribution de compensation n'évoluera pas, la Ville ne transférant aucune nouvelle compétence au 1^{er} janvier 2019 à la Métropole. Le fonds de concours de la Métropole dans la mesure où la commune exerce en lieu et place par délégation de la Métropole les missions « propreté, plantations, mobiliers urbains » augmentera de 29 K€ suite à une évolution du périmètre.

Les recettes des services représentent 11 % et les participations de partenaires (essentiellement la CAF) 7 % des recettes réelles de fonctionnement. Les 2 % restants rassemblent les recettes de loyers, d'atténuations de charges, de produits exceptionnels ou financiers.



Le produit de fiscalité directe

Le produit de fiscalité directe attendu s'élève à 22 386 575 € sans augmentation des taux.

La progression des recettes de fiscalité directe repose sur la progression en valeur des bases d'imposition. Cette progression est liée d'une part à la progression physique c'est-à-dire les nouvelles constructions et les améliorations des bâtiments déjà existants, et d'autre part à la revalorisation forfaitaire votée par le Parlement en loi de Finances.

Concernant cette dernière, elle correspond à l'inflation constatée en année N-1. L'hypothèse retenue est une inflation de 1,8 % en 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fiscalité directe	18 791 560	19 403 639	20 963 249	21 360 000	21 701 365	22 386 575

Les bases prévisionnelles pour 2019 ne seront communiquées qu'en mars prochain. Le produit attendu sera ajusté lors du budget supplémentaire.

	Taux de taxe d'habitation	Taux de taxe foncière sur le foncier bâti	Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti
2014	17,84%	23,87%	59,99%
2015	17,84%	23,87%	59,99%
2016	18,84%	25,21%	63,36%
2017	18,84%	25,21%	63,36%
2018	18,84%	25,21%	63,36%
2019	18,84%	25,21%	63,36%

Les recettes de fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte pour 2019 représentera 2,259 millions d'euros.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est inscrite au budget primitif 2019 pour 1 400 000 €, ce qui correspond au montant encaissé en 2017.

Il est constaté une stabilité du marché immobilier.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe additionnelle aux droits de mutation	550 000	950 000	900 000	1 100 000	1 400 000	1 400 000
Taxe sur l'électricité	580 000	620 000	600 000	609 000	652 645	662 435
Taxe sur la publicité extérieure	100 000	134 000	151 000	163 000	175 500	192 000

Une dotation globale de fonctionnement en léger recul

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, la DGF de la ville devrait se voir écartée de 118 000 € et devrait être de 1 186 816 €.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation globale de fonctionnement	3 347 014	2 639 492	1 921 260	1 410 739	1 226 000	1 186 816

Les relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Métropole depuis le passage à la taxe professionnelle unique se décomposera en 2019 d'une partie en recettes de fonctionnement et d'une partie en dépenses d'investissement. Il est rappelé que cette mesure introduite par la loi de finances rectificative pour 2016 permet aux communes de préserver leur ratio d'épargne.

L'attribution de compensation de fonctionnement pour 2019 s'élève à 2,494 millions d'euros comme en 2018.

Concernant la compétence « voirie et propreté », la Ville continue de percevoir un fonds de concours métropolitain annuel dans la mesure où elle exerce en lieu et place par délégation de la Métropole ces missions. Ce fonds sera en augmentation par rapport à 2018 suite à une évolution de périmètre. Il s'élèvera à 1 121 421 € en 2019.

Le montant de la dotation de solidarité métropolitaine 2019 est estimé à 1 188 285 €, soit en légère hausse par rapport à 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Attribution de compensation en recette de fonctionnement	3 428 201	3 225 524	2 266 734	2 589 563	2 494 963	2 494 963
Fonds de concours voirie-propreté			1 028 500	1 028 500	1 028 500	1 121 421
Dotation de solidarité métropolitaine	1 278 247	1 231 132	1 208 137	1 223 547	1 181 809	1 188 285

Les participations des partenaires de la Ville

La contribution de la Caisse d'Allocation Familiale au fonctionnement des services de la Ville devrait atteindre 2,338 millions d'euros en 2019.

Cette participation correspond aux sommes perçues pour le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, aux accueils de loisirs et accueils périscolaires, écoles multisports, accueil de jeunes, ainsi qu'aux aides perçues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et au titre des actions en faveur de la parentalité.

Les produits des services communaux et les loyers

Les recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine représentent 4,81 millions d'euros dans le budget pour 2018.

Dans cet ensemble, les produits des services représentent 4,184 millions d'euros. Ce montant se répartit notamment de la manière suivante :

- Restauration collective : 1 581 000 €
- Activités périscolaires : 1 058 000 €
- Petite enfance : 434 000 €
- Activités sportives (espace aquatique, Ball'en Jall,...) : 485 500 €
- Équipements culturels (médiathèques, écoles de musique et de danse, Carré des Jalles...) : 193 700 €.

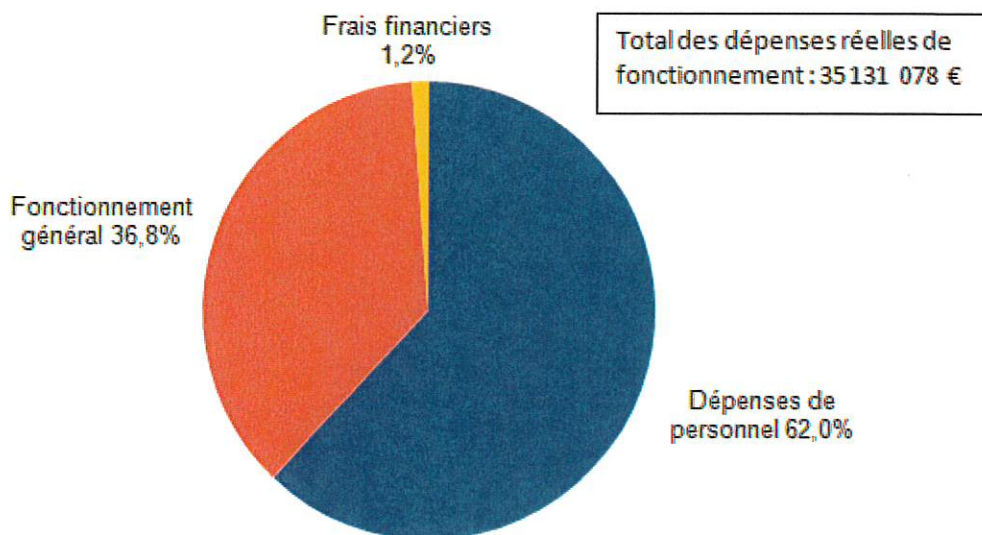
Figurent également dans cette rubrique des refacturations à l'EPCC Carré-Colonnes et au SIVOM (162 600 €). Elles sont en baisse du fait de l'arrêt de la mise à disposition d'un agent à l'EPCC (compensé financièrement).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits des services	3 660 235	3 837 250	3 963 616	4 120 022	4 132 585	4 184 497
Loyers	423 101	351 642	280 000	195 000	202 000	180 000
Loyer EHPAD	325 175	325 175	325 175	325 175	325 175	325 175

Les loyers correspondent à des locations de bâtiments commerciaux ou d'habitation d'une part, et au loyer de l'EHPAD Simone de Beauvoir acquitté par le CCAS d'autre part.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles inscrites au budget primitif s'élèvent à 35,131 millions d'euros. Elles sont en très légère hausse de +1,16% par rapport au BP 2018, respectant ainsi pleinement l'engagement pris dans la contractualisation avec l'Etat, sans remise en cause des services publics de proximité et de leur qualité.



Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont composées des rémunérations de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Elles constituent le premier poste de dépenses pour la commune. Le montant inscrit au budget 2019 est de 21,774 millions d'euros, en très légère augmentation de 0,14% par rapport au budget primitif 2018.

Chapitre 012 « charges de personnel »

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	7,9%	5,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	1,6%	1,3%
2016	21 133 936	21 133 936	21 015 101	1,5%	1,5%
2017	21 760 000	21 610 000	21 562 161	2,96%	2,6%
2018	21 744 606	21 474 606		-0,07%	
2019	21 774 764			0,14%	

Pour atteindre l'objectif de forte maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation, maîtriser l'évolution de la masse salariale est un élément essentiel compte tenu de son poids dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville, d'autant plus que la masse salariale évolue naturellement chaque année avec le glissement vieillesse technicité (GVT) qui correspond à l'avancement d'échelons et de grades des agents de la Ville (+190 K€).

Les dépenses de personnel inscrites au BP 2019 n'augmentent que très faiblement de 0,14% malgré la mise en application de la 2^{ème} phase du PPCR et l'organisation des Elections Européennes.

Cette forte maîtrise des dépenses de personnel est possible grâce à l'adaptation permanente de l'organisation des services et l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ.

Les autres dépenses de fonctionnement

Elles correspondent à l'ensemble des dépenses réalisées par la Ville pour acquérir des fournitures, du matériel, des fluides ou des services. Cet ensemble est regroupé dans un chapitre budgétaire nommé "charges à caractère général".

Les participations et subventions versées à d'autres organismes publics ou privés sont regroupées dans un autre ensemble nommé "autres charges de gestion courante".

La totalité de cet ensemble représente pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles un volume budgétaire de 12,306 millions d'euros.

Les achats et charges externes

En 2019, les charges à caractère général évolueront de +4,15%, en raison notamment de l'inflation et de l'augmentation importante des tarifs des fluides. Cette évolution est liée aussi à l'accroissement :

- de population et notamment des effectifs des enfants fréquentant les structures municipales.
- de surfaces des espaces verts urbains à entretenir suite à l'aménagement notamment de plusieurs jardins de poche et du parc de l'Ingénieur.

Elles évoluent enfin pour proposer aux Saint-Médardais de nouvelles offres de prestations telles que la mise en place de la carte jeune métropolitaine, le développement des activités estivales suite aux très bonnes fréquentations de l'été 2018...

Chapitre 011 « charges à caractère général »

	BP	Total voté	Réalisé	Evolution BP/BP	Evolution CA/CA
2014	7 030 331	8 286 307	7 969 413	-0,61%	7,84%
2015	8 209 631	8 214 106	7 645 274	16,77%*	-4,07%
2016	8 360 440	8 360 440	7 836 470	1,84%	2,5%
2017	8 433 361	8 433 361	7 938 581	0,87%	1,30%
2018	8 259 914	8 500 481		-2,06%	
2019	8 602 888			4,15%	

**En 2014, le budget primitif était voté en décembre sans reprise des résultats de l'exercice N-1. Un budget supplémentaire a été voté au mois de juin 2014 pour reprendre les résultats 2013 et a porté à 7 936 191 € les crédits inscrits au chapitre 011. Le BP 2015 est en augmentation de +3,45% par rapport au BP+BS 2014.*

La restauration collective bénéficie en 2019 de 1,3 million d'euros pour l'achat des denrées alimentaires. Malgré l'effet volume (+2% de repas servis), ce budget est stabilisé grâce aux économies que permet de réaliser le groupement d'achats ADARCE.

Les crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (hors personnel et bâtiments) s'élèvent à 432 K€. Ils sont en augmentation car la municipalité a décidé la hausse de la dotation par élève de 1 € pour les élémentaires et de 2 € pour les maternelles les portant ainsi respectivement à 32 € et 23 €.

L'entretien du patrimoine communal est également un important poste de dépenses de fonctionnement, notamment les achats de fournitures pour les travaux (maintenance des bâtiments, de la voirie, de l'éclairage public, sécurité des bâtiments, travaux d'électricité...). Ceci traduit l'importance que la commune apporte aux travaux réalisés par les agents des services techniques que ce soit dans le cadre de la rénovation des bâtiments, la mise en accessibilité ou la création d'espaces verts. Ces travaux sont valorisés dans le cadre du dispositif des Travaux d'Investissement en Régie (TIR).

Les dépenses des fluides (de l'ordre de 2,2 millions d'euros) sont en augmentation à cause des hausses importantes de tarifs. Leur évolution à la hausse est toutefois limitée grâce aux travaux effectués sur le patrimoine communal (isolation, remplacement des points lumineux par des lanternes LED).

Une enveloppe de 400 000 € est inscrite pour l'organisation du festival Big Bang 2019. Elle se décompose ainsi : 290 000 € de charges à caractère général (achat de prestations de service, de petits matériels et fournitures...) et 110 000 € de charges de personnel. En 2019, la Ville poursuit sa démarche proactive de recherche de partenariats privés et publics qui a montré son efficacité sur les éditions 2017 et 2018 du festival. Ainsi, la Ville veillera à maintenir un ratio de financement des partenaires du Festival à 70% soit un reste à charge de la ville au maximum de 120 000 €.

Les participations de la Ville

L'ensemble des participations et subventions versées à des organismes extérieurs représente un montant de 3,7 millions d'euros.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions aux associations (hors subventions d'équipement)	1 282 970	1 083 277	1 127 000	1 149 545	1 141 545	1 121 545
Participation au CCAS	982 918	982 918	1 000 000	1 075 000	1 075 000	1 075 000
Participation à l'EPCC	1 124 445	1 097 961	1 073 100	1 073 100	1 084 126	1 094 980
Total	3 390 333	3 164 156	3 200 100	3 297 645	3 300 671	3 291 525

La Ville souhaite soutenir le milieu associatif et encourager les initiatives associatives. Le retour à la semaine de quatre jours et l'arrêt des TAP à la rentrée de septembre 2018 diminuent de 20 000 € l'enveloppe des subventions aux associations au titre des TAP. L'enveloppe dédiée aux associations est stable par rapport à 2018, à périmètre constant. La délibération d'octroi des subventions aux associations sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal de février.

Il a été décidé de maintenir la subvention au CCAS à 1,075 million d'euros.

La participation financière de la Ville au fonctionnement de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Carré - Colonnes est de 1,094 million d'euros, en augmentation pour tenir compte de l'évolution des charges refacturées (charges générales d'utilisation du bâtiment du Carré des Jalles).

Les frais financiers

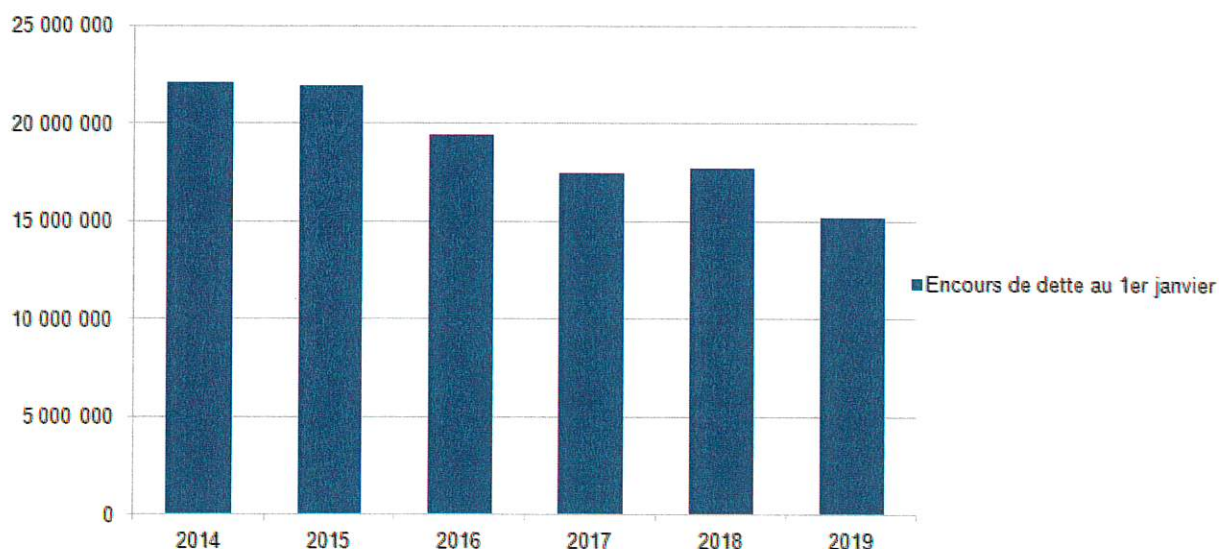
Les frais financiers correspondent aux dépenses effectuées par la Ville pour acquitter les intérêts des emprunts qu'elle a souscrits et pour financer les outils de gestion de sa trésorerie.

Ils constituent une dépense de fonctionnement. En revanche, les charges liées aux remboursements du capital emprunté constituent une dépense d'investissement.

En 2019, les frais financiers s'élèveront à 421 168 euros, soit une baisse de 12,97 % par rapport aux crédits inscrits en 2018.

Cette baisse de 62 000 euros s'explique par le désendettement de la Ville de presque 7 millions d'euros depuis 2014.

La Ville procédera au remboursement par anticipation au 25 décembre 2018 de trois prêts contractés pour financer la construction de trois résidences de logements sociaux (Cursol, La Pompe et Firmin Montignac). Ces résidences ont été vendues fin décembre 2016 à Aquitanis. Le montant du remboursement par anticipation s'élève à 180 084,77 €, diminuant ainsi l'encours de dette au 1^{er} janvier 2019 qui s'élèvera à 15 187 166 euros.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Frais financiers	860 943	780 653	678 269	578 333	483 916	421 168
Evolution en pourcentage	-14,25%	-9,32%	-13,11%	-14,73%	-16,33%	-12,97%

Les autres charges

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales devrait s'élever à 320 000 € en 2019.

Comme les années précédentes, la Ville impose 30% de logements sociaux pour toutes les opérations de logements collectifs et les lotissements. Grâce à cet effort important, la Ville atteindra le taux légal de 25% de logements sociaux en 2025. Dans l'attente de l'atteinte de ce taux, la Ville, avec un taux de 19,32 % en 2018, aura à s'acquitter du prélèvement SRU pour un montant estimé de 265 K€.

L'autofinancement brut (ou épargne brute)

L'autofinancement brut (ou épargne brute) correspond à l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles, dégagé par la section de fonctionnement.

Pour 2019, la forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la Ville de dégager l'autofinancement nécessaire pour financer ses investissements à hauteur de 3,877 millions d'euros.

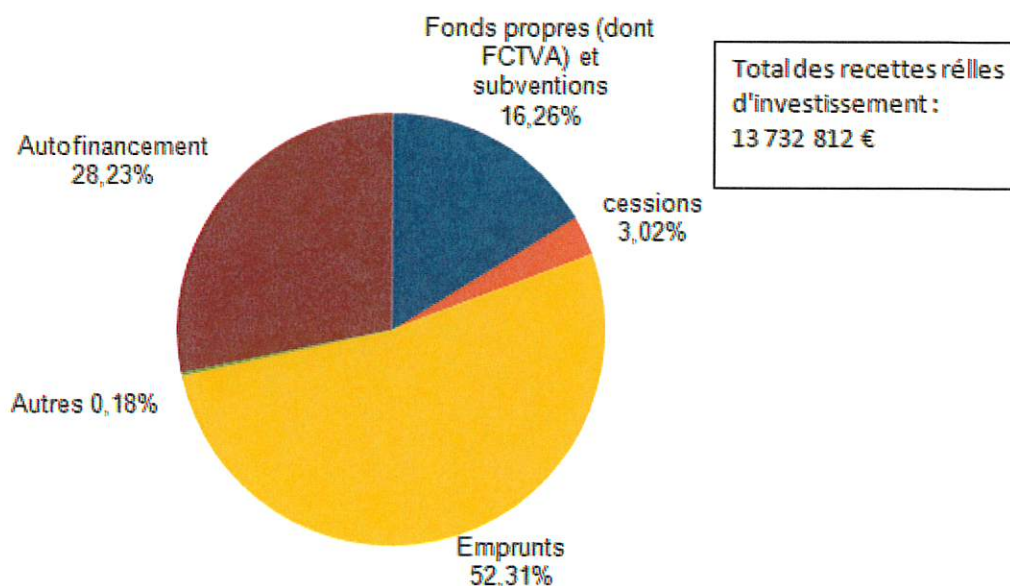
L'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'équilibre en dépenses et en recettes à 14,480 millions d'euros (mouvements d'ordre et réels).

Les restes à réaliser de 2018 ne seront repris qu'au moment du budget supplémentaire.

Les recettes d'investissement

Pour 2019, les recettes d'investissement se répartissent ainsi :



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à 3,877 millions d'euros. L'épargne nette dégagée (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) s'élève à 1,6 million d'euros ce qui permet de financer 14 % des dépenses d'équipement.

Les fonds propres (essentiellement le FCTVA) et les subventions d'équipement à percevoir de nos partenaires représenteront près de 16,26 %. Leur part augmente dans le financement des dépenses d'investissement dans la mesure où le montant du FCTVA (calculé sur les dépenses de 2017) sera en augmentation et la Ville attend une majoration des subventions de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) grâce à la contractualisation.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permet de compenser, à taux forfaitaire, la charge de TVA que la Ville a supportée sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-2. Pour l'année 2019, le FCTVA est estimé à 886 K€.

Les subventions d'investissement attendues pour 2019 s'élèvent à 727 000 €.

Les principales concernent :

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 300 000 €
- La rénovation de la piste d'athlétisme : 200 000 € (Région Nouvelle Aquitaine et Département de la Gironde)

- L'aménagement des Bords de Jalles : 30 000 € (Bordeaux Métropole – CODEV)
- L'achat de parcelles pour la préservation et la valorisation des espaces naturels : 10 000 € (Bordeaux Métropole – CODEV)
- L'achat et la pose d'horodateurs : 50 000 € (Bordeaux Métropole – CODEV)
- De la rénovation de la salle 2 du cinéma : 24 000 € (CNC)

Le Pacte financier et fiscal voté par Bordeaux Métropole en octobre 2015 prévoit le remplacement du dispositif de reversement forfaitaire de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) et de la Taxe d'Aménagement (TA) pour favoriser les investissements communaux. Le reversement se fait sous la forme d'un financement correspondant à 1/7^{ème} du coût des équipements communaux, net du FCTVA et des subventions reçues situés dans le périmètre des opérations d'aménagement, qui ne seront pas déclarés d'intérêt métropolitain.

Pour 2018, la Ville percevra les montants dus sur la base des dépenses éligibles de 2018 soit une estimation de 620 K€ en totalité.

La mise en œuvre d'un schéma directeur du patrimoine permet d'inscrire des recettes de cessions d'actif pour 415 000 € soit 3,02 % des recettes réelles d'investissement :

- Terrain à bâtir chemin de Mauran : 150 000 €
- Terrain Degrave à Cérillan : 180 000 €
- Terrain ZA Berlincan : 85 000 €

Depuis 2014, la stratégie financière de la Ville a été de se désendetter de presque 7 millions d'euros afin de pouvoir à nouveau recourir à des financements bancaires en 2019 dans la limite de l'objectif financier de capacité de désendettement qu'elle s'est fixé.

Dans le budget 2019, le besoin d'emprunts nouveaux s'élève à 7,183 millions d'euros. Ce montant est à rapprocher des 2,234 millions d'euros de capital que la Ville remboursera en 2019 sur ses emprunts antérieurs. La Ville s'endettera donc au plus de 4,95 millions d'euros.

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, l'excédent issu du compte administratif 2018 sera prioritairement affecté à la diminution du besoin d'emprunt sur 2019.

Même dans l'hypothèse d'un taux de 100% de réalisation des dépenses d'équipement, le ratio de capacité de désendettement au 31 décembre 2019 sera inférieur à 5,19 années.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 13,733 millions d'euros.

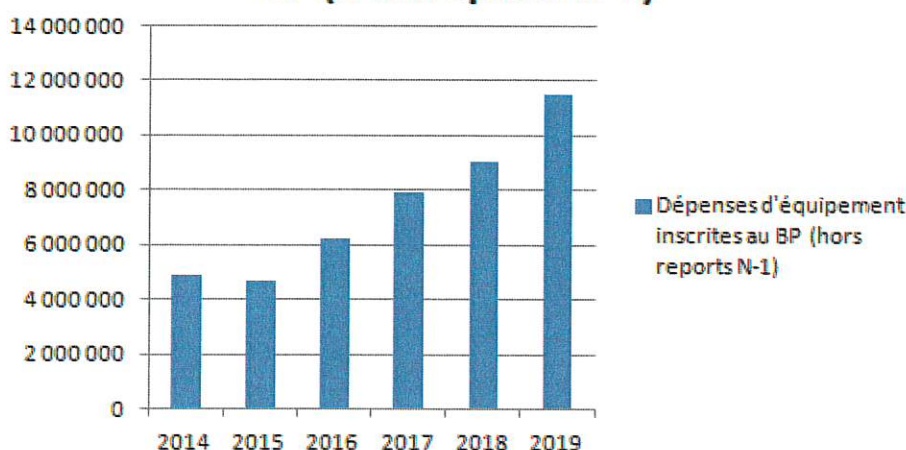
Les dépenses réelles d'investissement se répartissent entre :

- les dépenses d'équipement qui incluent les travaux, acquisition de matériels et de mobiliers, les acquisitions foncières ou immobilières, l'attribution de compensation en investissement et les subventions d'investissement (versées à l'EPCC ou à des associations)
- les remboursements d'emprunts.

Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent au budget 2019 à 11,464 millions d'euros atteignant un niveau record sur la décennie.

Dépenses d'équipement inscrites au BP (hors reports N-1)



L'attribution de compensation en investissement est imputée au chapitre 204 « subventions d'équipements versées ». Son montant est 667 535 €.

En 2019, la Ville met en place une nouvelle Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) pour les travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire de Cérillan : le coût total de l'opération pour la ville est estimé à 5 000 000 €. Les crédits pour les travaux s'inscriront sur 4 exercices budgétaires (2019-2022). Pour 2019, les crédits de paiement sont inscrits pour 164 000 €.

Pour 2019, les crédits de paiement de l'AP pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France dont le coût total de l'opération est estimé à 5,1 millions d'euros sont inscrits pour 1 050 000 €.

Pour 2019, les crédits de paiement de l'Autorisation de Programme pour le réaménagement de la place de la République dont le coût total de l'opération est estimé à 1,250 million d'euros sont inscrits pour 707 000 €.

Les crédits inscrits au BP 2019 se rapportent également à des opérations d'amélioration des équipements communaux, à des travaux d'aménagements d'espaces verts, à des travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage, à des travaux de sécurité (vidéoprotection, sécurisation des écoles), à des travaux d'accessibilité (Ecole élémentaire Montaigne, Maternelle et annexe Montaigne, Groupe scolaire La Garenne, Maternelle Villagexpo, salle polyvalente de Corbiac, Ball' en Jall'...) et enfin à des acquisitions foncières.

Hors entretien courant (environ 1,5 million d'euros), les principaux projets pour 2019 se déclinent sur cinq grands axes :

Les écoles :

- l'accessibilité avec ascenseur de l'école élémentaire Montaigne : 380 000 €

- l'aménagement du parking de l'école élémentaire Hastignan : 260 000 €
- le plan numérique dans les écoles : 100 800 €
- les travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire Cérillan : 164 000 € (de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 5 000 000 €)
- rénovation de l'aire de jeux de la maternelle et reprise de la cour du groupe scolaire Cérillan : 70 000 €
- travaux d'accessibilité (Maternelle et annexe Montaigne, groupe scolaire La Garenne, Maternelle Villagexpo) : 240 000 €
- les travaux de sécurisation de l'entrée des écoles : 20 000 €

L'espace public :

- l'enfouissement des réseaux, rénovation de l'éclairage public et l'aménagement des espaces verts (place d'Hastignan, avenue du Haillan, avenue du Jeandron, avenue de Martignas, rue Lamartine, avenue Léon Blum...) : 620 000 €
- la poursuite de l'aménagement des Bords de Jalles avec la reconfiguration de l'entrée du Parc des Jalles et la création d'un refuge périurbain : 340 000 €
- la poursuite de l'aménagement du parc de l'Ingénieur (sanitaires et plantations) : 100 000 €
- le plan de progrès (lanternes LED) : 300 000 €
- l'aménagement de la place de la République : 707 000 € (de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 1 250 000 €)
- l'extension et végétalisation du cimetière de Piquès : 65 000 €
- une étude de requalification du site de la gare cycliste avec une 1^{ère} tranche de travaux dont l'aire de jeux : 200 000 €
- l'acquisition d'un foncier de 9 hectares dans le cadre du projet de la Presqu'île du centre : 660 000 €
-

L'amélioration de l'accueil du public :

- la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France : 1 050 000 € (de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme de 5 100 000 €)
- l'aménagement de locaux supplémentaires pour améliorer l'accueil des services techniques : 250 000 €
- les travaux de mise en accessibilité et de rénovation des locaux de l'Estran : 100 000 €
- la mise en accessibilité de la salle polyvalente de Corbiac : 115 000 €

Les équipements sportifs :

- La rénovation de la piste d'athlétisme : 1 300 000 €
- La rénovation du club house du centre équestre : 250 000 €
- La création d'un skate park au complexe sportif Monseau : 200 000 €

- La création d'un parcours sportif de jeux pour enfants en Bords de Jalles : 60 000 €

Les équipements culturels :

- travaux d'amélioration de la salle 3 du cinéma : 40 000 €
- travaux dans la grande salle de l'espace Georges Brassens : 60 000 €

Dans le cadre du transfert d'une partie du Carré des Jalles reconnu comme équipement d'intérêt métropolitain, Bordeaux Métropole réalisera des travaux au Carré des Jalles comme la climatisation des Grands foyers. La Ville y participe pour 100 000 €.

En conclusion :

Les principaux éléments du budget primitif 2019 présentés dans ce rapport :

- un très haut niveau de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement dont l'évolution (+1,16%) sera largement inférieure à l'inflation, respectant ainsi le contrat avec l'Etat,
- une stabilité des dépenses de personnel pour la 2^{ème} année consécutive (-0,07% au BP 2018 et +0,14% au BP 2019),
- une absence de majoration des taux de fiscalité,
- une capacité de désendettement de l'ordre de 5 années en 2019, ce qui traduit la parfaite santé financière de la Ville,
- un effort d'équipement record de 11,4 millions d'euros pour améliorer la qualité de vie des saint-médardais.

Les budgets annexes

Comme pour le budget principal, le budget primitif 2019 des budgets annexes n'intègre pas les résultats de l'année 2018, ce qui modifie les masses votées en 2019 par rapport à 2018.

Ils se présentent tels que suit :

Budget annexe du bâtiment à usage commercial (l'lot 7) :

INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	166 696,66 €	16 247,85 €
Recettes	166 696,66 €	16 247,85 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	261 700,57 €	103 265,00 €
Recettes	261 700,57 €	103 265,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2018	BP 2019
Dépenses	428 397,23 €	119 512,85 €
Recettes	428 397,23 €	119 512,85 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Il concerne pour l'essentiel les loyers de l'îlot 7 et les dépenses d'emprunts y afférent.

Budget annexe Galaxie :

INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	848 540,29 €	20 000,00 €
Recettes	848 540,29 €	810 000,00 €
Solde	0,00 €	790 000,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	858 540,29 €	820 000,00 €
Recettes	858 540,29 €	820 000,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2018	BP 2019
Dépenses	1 707 080,58 €	840 000,00 €
Recettes	1 707 080,58 €	1 630 000,00 €
Solde	0,00 €	790 000,00 €

A noter, que ce budget est constitué en comptabilité de stocks, ce qui a pour conséquence

d'accroître les volumes apparents budgétaires par le biais des écritures d'ordre.

En 2019, la Ville cèdera 54 738 m² à la Fab qui sera en charge de l'aménagement et de la commercialisation de ces terrains (délibération n° DG18_093 du 27 juin 2018). Le montant de la cession est de 800 K€.

Il restera 3 549 m² de terrain sur le budget annexe Galaxie qui feront l'objet pour partie d'une cession à Bordeaux Métropole et pour le reste seront intégrés au budget principal de la Ville.

Budget annexe des logements sociaux allée Dordins :

INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	9 726,94 €	4 422,14 €
Recettes	9 726,94 €	4 422,14 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	33 871,22 €	4 445,00 €
Recettes	33 871,22 €	4 445,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2018	BP 2019
Dépenses	43 598,16 €	8 867,14 €
Recettes	43 598,16 €	8 867,14 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Ce budget ne constate que le produit des loyers et les charges d'emprunts liés aux trois logements sociaux de l'allée Dordins.

Budget annexe Picot :

INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	330 185,62 €	20 000,00 €
Recettes	330 185,62 €	108 724,00 €
Solde	0,00 €	88 724,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	799 626,95 €	276 500,00 €
Recettes	799 626,95 €	276 500,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2018	BP 2019
Dépenses	1 129 812,57 €	296 500 €
Recettes	1 129 812,57 €	385 224,00 €
Solde	0,00 €	88 724,00 €

A noter que ce budget est constitué en comptabilité de stocks, ce qui a pour conséquence d'accroître les volumes apparents budgétaires par le biais des écritures d'ordre. Le dernier lot sera vendu en 2019 sur cette zone d'activité pour 256 500 € HT (délibération n° DG18_125 du 26 septembre 2018). Les surfaces restantes non commercialisables (voirie) seront intégrées au budget principal. Le budget annexe pourra ensuite être clôturé.

Budget Production d'énergie :

INVESTISSEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	88 222,80 €	54 907,73 €
Recettes	88 222,80 €	54 907,73 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019
Dépenses	184 907,74 €	107 047,47 €
Recettes	184 907,74 €	107 047,47 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL	BP 2018	BP 2019
Dépenses	273 130,54 €	161 955,20 €
Recettes	273 130,54 €	161 955,20 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe correspondent aux produits de vente de l'électricité produite grâce aux installations photovoltaïques.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG18_155
Date de la décision:	2018-12-12 00:00:00+01
Objet:	PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique:	033-213304496-20181212-DG18_155-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-213304496-20181212-DG18_155-DE-1-1_0.xml	text/xml	1063
<i>nom de original:</i> DG18_155.pdf	application/pdf	5697216
<i>nom de métier:</i> 70_DE-033-213304496-20181212-DG18_155-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	5697216
<i>nom de original:</i> BUDGET PRINCIPAL BP 2019.pdf	application/pdf	97798332
<i>nom de métier:</i> 99_AU-033-213304496-20181212-DG18_155-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	97798332

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2018 à 09h59min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2018 à 09h59min27s	Accepté par le TdT : validation OK

	<i>Transmis</i>	<i>17 décembre 2018 à 10h06min19s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>17 décembre 2018 à 10h07min48s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-12-17</i>